

COMMUNE DE PALLUD

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-30

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

Date de la convocation : 14.10.22

Date d'affichage : 14.10.22

Membres en exercice : 13

Membres présents : 11

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil-vingt-deux et le vingt-un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur James DUNAND-SAUTHIER Maire.

Excusés : Pavillet J, Simon Gaëlle

Secrétaire : Codecco Florence

VOIRIE - CRÉATION D'UN AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ - CARREFOUR ROUTE DE LA BIOLLE ET DE LA RÉGENCE - ROUTE DE BONGAIN PARTIE BASSE - Maîtrise d'œuvre - AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2020-39 en date du 27/11/2020 concernant le projet d'un aménagement de sécurité sur 2 points dangereux : le carrefour route de la Biolle et de la Régence ainsi que la partie basse de la route de Bongain correspondant à la traversée du chef-lieu.

Dans ce cadre il avait été nécessaire de recourir à un maître d'œuvre afin de réaliser une étude.

La proposition de la société ETI de Verrens-Arvey, pour un montant de 8 000.00 € H.T soit 9 600.00 € T.T.C. avait été retenue.

Considérant que le projet a été modifié par l'annulation d'une partie prévue des travaux : Cheminement piétons partie basse de la Route de Bongain pour un montant de – 4 480.00 € H.T.

Le Maire informe qu'il convient de rédiger un avenant n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'avenant n° 1 au marché initial de maîtrise d'œuvre pour un montant de : – **4 480.00 € HT** soit (- 5 376.00 € T.T.C)
- **Accepte** le montant du nouveau marché de maîtrise d'œuvre après avenant pour un montant total de **3 520.00 € H.T.** soit (4 224.00 € T.T.C).
- **Autorise et Charge** le Maire de la suivie du dossier et des signatures nécessaires sur les pièces relatives à l'avenant à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 21 octobre 2022

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER



Maître d'ouvrage : Commune de PALLUD
Représenté par : James DUNAND-SAUTHIER, Maire
2 route de la Biolle 73200 PALLUD

Opération : Maîtrise d'œuvre pour la création d'un aménagement de sécurité virage
Routes de la Biolle et de la Régence / Partie basse de la Route de Bongain

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Article 1 - CONTRACTANTS

Le maître d'Ouvrage

Commune de Pallud
2, route de la Biolle
73200 PALLUD
Représentée par M. James DUNAND-SAUTHIER, Maire

L'entreprise

E.T.I.
162 Montée de la Chapelle
73460 VERRENS-ARVEY
Représentée par M. Aurélien COHEN

Article 2 - OBJET DU MARCHÉ

Création d'un aménagement de sécurité – Virage Routes de la Biolle et de la Régence / Partie basse de la Route de Bongain

Date de la notification : 04/12/2020

Montant HT : **8 000.00 €**

TVA 20% : 1 600.00 €

Montant TTC : 9 600.00 €

Article 3 - OBJET DE L'AVENANT 1

- Annulation d'une partie du projet : Cheminement piétons partie basse de la Route de Bongain.

Article 4 - INCIDENCE FINANCIÈRE DE L'AVENANT

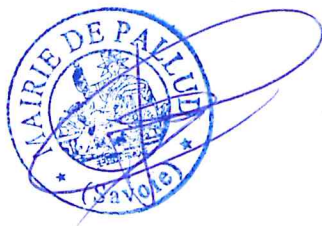
Montant de l'avenant
Montant HT : - **4 480.00 €**
TVA 20% : - 896.00 €
Montant TTC : - 5 376.00 €

Nouveau montant marché
Montant HT : **3 520.00 €**
TVA 20% : 704.00 €
Montant TTC : 4 224.00 €

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent applicables et demeurent inchangés.

Fait à Pallud, le **21/10/22**
Le Maire,

Signature de l'entreprise



BUREAU D'ÉTUDES E.T.I
INGENIERIE VRD / BÂTIMENT
162 Montée de la Chapelle
73460 VERRENS-ARVEY

Tél : 04 79 38 51 77 - E-mail : contact@eti73.fr
RC B 380 724 146 - APE 7112B
Statut au capital de 5100 €